



2.5.

56^{ème} Ronde régionale du Jura (PEA)
02-03 janvier 2026

DÉCISION N° 2

Date : 03/01/26

De : Les Commissaires Sportifs

Heure (décision) : 16h40

A : Tous les concurrents

Le concurrent N°64 ayant été gêné massivement dans l'ES2 par le concurrent N°62, les Commissaires Sportifs ont décidé de lui attribuer un temps qu'ils jugent équitable, conformément à l'article 7.5.16 de la règlementation standard des rallyes 2026, à savoir :

N° 62 : 6'53"2

Les Commissaires Sportifs

Thierry MOREL Lic. N° 4906 Membre du Collège	Maryse DOREY Lic. N° 3123 Présidente du Collège	Josiane CHARLEUX Lic. N° 9434 Membre du Collège